

CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE SAINT-TRINIT
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Section B
Lieu-dit : Coteau-des-Auboures
Parcelles n°118 & n°120

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

LES AUBOURES

147 avenue du Jujubier
ZI Athélia IV, 13600 La Ciotat
Téléphone : 06.43.61.75.75



**Notice décrivant le terrain
et présentant le projet**

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

DATE	PHASE	ECH.	DOC N°	indice
NOV. 2023	PC		PC4	

OBJET DES MODIFICATIONS

GeeL
Architecte
13, chemin de Saint Henri
13016 Marseille
Téléphone : 09.54.38.35.88
Télécopie : 09.59.38.35.88
e-mail : geel_architecte@yahoo.fr
agence@fabien-geel.com

Notice décrivant le terrain et présentant le projet de réalisation d'un Parc Solaire – Saint Trinit –Les Auboures

1. Localisation et environnement du projet

Le site d'implantation du projet s'inscrit dans le département du Vaucluse, sur **la commune de Saint-Trinit (84)** sur l'une des anciennes plateformes de la force de frappe nucléaire du Plateau d'Albion. L'espace visé par ce projet se situe sur le Plateau d'Albion, au niveau de l'ancien silo à missile nucléaire situé au lieu-dit "l'Argau", distant de toute zone d'habitat, lui garantissant ainsi une intimité bienvenue dans le cadre d'une reconversion militaire.

Cet emplacement est situé à approximativement 3 km au Sud-Est du village de Saint-Trinit et 4km à l'Ouest du village de Revest-du-Bion. Le parc photovoltaïque porté par la société Les Auboures sera accolé à la centrale photovoltaïque existante Lavansol M9, de la commune de Revest-du-Bion. La mise en place d'une centrale photovoltaïque au sein de l'emprise résiduelle de cet ancien silo militaire viendra donc conforter l'implantation photovoltaïque au sein de ce délaissé militaire.

Le projet s'implante sur un terrain anciennement aménagé à des fins militaires et clôturé, aujourd'hui en l'état de friche, sans utilisation agricole.

L'accès s'effectue depuis la RD950 mitoyenne. Utilisée à l'époque pour le convoyage des missiles, la voie est suffisamment dimensionnée pour supporter l'emprise et la charge des camions livrant matériels et engins de travaux sur le site.

2. Présentation du projet

2.1 Aménagement prévu

La présente demande de permis de construire porte sur la création d'un parc photovoltaïque. L'unité foncière est constituée de deux parcelles localisées dans la section B du cadastre de la commune de Saint-Trinit, les parcelles 118 et 120 au lieu-dit COTEAU-DES-AUBOURES.

Le parc est composé d'une emprise en un seul tenant, délimitée et fermée par une clôture.

→L'installation comprend :

-L'aménagement de pistes périphériques extérieures et intérieures de 5m de large.

-La mise en place de deux bâtiments préfabriqués :

Un poste de livraison de dimensions 7,00 x 2,63 x ht 3,15 m

Un poste de transformation comprenant du matériel électrique, dimensions 7,00 x 2,63 x ht 3,15 m

-La création d'un point d'eau incendie, situé au nord du Parc (120m3). Cette citerne viendra renforcer les moyens de défense contre les incendies locaux.

A noter la présence de deux points d'eau existants (parc Lavansol M9) dont l'un se situe à proximité immédiate du principal portail du présent parc (60m3), et l'autre se situe à 300m à l'Est (60m3), au bout de la route goudronnée menant au site depuis la route départementale. Ce point d'eau comprend l'installation d'une citerne souple de 120 m3 associée à un poteau incendie normalisé et une aire d'aspiration de 4x8 m accolée à la piste.

-Le parc sera fermé par la mise en place d'une clôture de couleur galva, souple de 2m de hauteur. La clôture intègre 2 portails de 5m de largeur, d'une teinte foncée, équipés d'une clé pompier (tricoise sapeur-pompier)

-2592 panneaux photovoltaïques seront installés, orientés au format portrait assemblés sur des structures fixes en acier inoxydable, elles-mêmes montées sur un système d'ancrage adapté au type de sol.

→Le projet prévoit le raccordement électrique de la centrale sur le réseau électrique à partir du poste de livraison situé dans l'enceinte du parc, vers le point d'injection voisin mis en place pour le parc Lavansol M9 et situé à seulement 300m à l'Est. Ce raccordement de 300m se fera en enterré, en accotement de la piste périphérique extérieure du parc Lavansol M9.

→Un débroussaillage réglementaire sera mis en œuvre et maintenu dans un rayon de 50m autour de la clôture.

2.2 Implantation

Répondant à un besoin technique, les bâtiments sont dimensionnés pour accueillir des équipements spéciaux destinés à produire et traiter de l'énergie électrique. Leurs volumes et lieux d'implantation répondent donc à des impératifs techniques précis.

Toutefois, si le volume des bâtiments est conditionné par des clauses techniques, l'implantation de chacun peut être affinée pour coller au mieux au profil du terrain et ainsi au paysage, tout en répondant aux critères facilitant l'intervention des services de secours.

Partant de ce postulat, les 2 bâtiments sont positionnés à proximité du chemin périphérique intérieur, et non loin de l'entrée. Il est prévu d'implanter le poste de livraison le long de la clôture, pour en faciliter son accès depuis l'extérieur de la centrale (relève de compteur). La citerne avec son aire d'aspiration de 4x8m est positionnée au Nord du site, à plus de 20m des bâtiments techniques, et à proximité de la seconde entrée.

2.3 Affectation physique des abords

L'implantation de l'installation projetée comprend une clôture de 2m de hauteur en grillage souple, couleur Galva. Les poteaux de clôture seront fixés sur plots maçonnés.

Les composants seront d'une teinte sombre afin d'être discrets et en cohérence avec le parc voisin. Une haie paysagère pourra s'implanter le long de la clôture, sous réserve du respect des prescriptions du SDIS 84.

Le parc s'implantera à proximité immédiate d'une centrale existante, et dans sa continuité au sein de l'emprise de l'ancien silo militaire. L'analyse de l'existant a fait ressortir un très faible

enjeu de perception dans le sens où la végétation limite les échanges visuels avec le site depuis ses alentours lointains, proches et même immédiats. La situation du site l'isole visuellement du territoire perçu depuis les axes de circulation. Enfin, Le projet prévoit l'enfouissement des câbles électriques.

2.4 Matériaux et couleurs

Les deux bâtiments étant des constructions préfabriquées en béton ou métalliques, il est projeté pour en optimiser l'intégration de peindre les bâtiments. La teinte unitaire qui est proposée est de finition sombre (ex : RAL 7016 - anthracite).

Cette disposition permettra de fondre ces deux constructions dans le contexte interne du parc et d'assurer une cohérence visuelle avec le parc voisin Lavansol M9.

2.5 Traitement des espaces libres

Au sein de la centrale, les espaces laissés libres de panneaux ou autres aménagements feront l'objet d'un débroussaillage réglementaire.

2.6 Accès au terrain

A partir de la route départementale RD950 menant au site, l'accès au site se fera par la piste existante déjà aménagée, qui rejoint l'unité foncière du projet. Deux portails d'une largeur de 5m permettent l'entrée dans l'enceinte du parc.

2.7 Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Par délibération en date du 5 juillet 2022, la commune de Saint Trinit a engagé la mise en compatibilité de son document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet. Cette décision fait suite à un processus de concertation préalable local organisé par la Mairie du 9 au 20 mai 2022.

3. Sécurité et lutte contre les incendies

Le dispositif de sécurité et de lutte contre les incendies qui est proposé est composé des aménagements suivants :

Circulation extérieure

- L'accès au site se fera depuis des pistes existantes d'au minimum 5m de largeur déjà aménagées qui rejoignent la limite de l'unité foncière du projet.

-Un passage extérieur sera créé pour permettre l'intervention des véhicules de secours.

Circulation intérieure

-Une piste périphérique intérieure de 5m de large sera aménagée le long de la clôture.

Portails

Deux portails permettront un passage libre de 5m chacun. Ils seront munis d'une serrure permettant le déverrouillage par un passe triangulaire de 16x11mm (tricoise sapeur-pompier).

Défense extérieure contre l'incendie

Le projet a pris en considération les prescriptions de la Doctrine départementale sur le risque feu de forêt établie par rapport aux centrales photovoltaïques au sol. Les principales mesures mises en œuvre sont :

- Réalisation d'une voie d'accès au site avec une bande de roulement d'au moins 5 m de large et débroussaillée sur 10 m de part et d'autre de la voie ;
- Réaliser une voie périphérique externe de 5m (à l'extérieur de la clôture) pour permettre la circulation et son utilisation par les engins de lutte contre l'incendie ;
- Réaliser une voie de circulation périphérique interne d'une largeur de 5 m ;
- Création d'une ouverture forestière de 5m de large de large externe au site, permettant l'accès continu des moyens de lutte à l'interface, entre l'exploitation et l'environnement ;
- Deux portails d'accès de 5 m de large positionnés à côté du point d'eau. L'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site se fera par un dispositif d'ouverture validé par le SDIS de Vaucluse.
- Mise en place d'une réserve d'eau de 120m3 minimum accessible aux engins de secours muni d'une prise d'aspiration, conforme au cahier des charges du SDIS ;
- Aire d'aspiration de 4x8m.
- Le poste de liaison sera isolé comme par des parois CF2h ;
- Un plan général des installations mettant en évidence les équipements de sécurité incendie (accès, coupure débroussaillée de sécurité, hydrants...) sera affiché à l'entrée du site;
- A la fin des travaux, une visite de contrôle (de conformité) des équipements sera organisée.
- Respect des OLD : bande débroussaillée sur 50 m.
- Dans le cas de gîtes à reptiles, ils seront constitués de matières minérales, sans branchage.

Risque électrique et coupures électriques

Le projet prévoit :

- La mise à disposition en permanence et proche de l'entrée principale du parc d'un ensemble complet d'équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que d'un défibrillateur.
- Les câbles électriques de restitution du réseau seront enfouis ;
- Installation d'une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site. Cette coupure sera visible et identifiée par la mention « Coupure réseau photovoltaïque – Attention panneaux encore sous tension » en lettres blanches sur fond rouge ;
- Des extincteurs appropriés aux risques seront installés dans les locaux électriques (minimum 2 extincteurs sur site);

Affichage des consignes de sécurité

Les consignes de sécurité, les dangers et le numéro de téléphone seront affichées (lettres blanches sur fond rouge).

Le site sera sous vidéosurveillance en permanence avec coupure à distance de l'installation à distance.